



AERES et Université de Corse

L'Aeres pointe une offre de formation « fragilisée par des effectifs modestes » et « une attractivité faible »

Dépêche AEF 170798 du 19-09-2012

L'université de Corse Pasquale-Paoli souffre d' « une offre de formation fragilisée dans certaines filières par des effectifs modestes, [d']une attractivité faible et [d']une volatilité des choix des néobacheliers ». Telle est l'une des conclusions du rapport d'évaluation de l'Aeres daté de septembre 2012. En dépit d' « initiatives positives en matière de formation, notamment les parcours d'excellence Paolitech et Paces, et les dispositifs d'insertion des étudiants », ces points faibles « fragilisent le projet pédagogique d'une offre de formation offrant un éventail complet à la jeunesse corse », relève l'agence d'évaluation qui souligne aussi « une mobilisation encore insuffisante pour limiter le nombre d'étudiants décrocheurs ».

« En raison des spécificités du milieu socio-économique corse », l'université « cherche à concilier une offre identitaire insulaire et une offre généraliste », en maintenant « un équilibre entre des formations aux objectifs généralistes et des formations plus ciblées et immédiatement professionnalisantes », poursuit l'Aeres. Mais les effectifs entrants sont en régression et l'université perd des étudiants en master. Pour développer l'attractivité de son offre de formation, l'Aeres lui recommande donc de « poursuivre la politique de simplification de la carte des formations afin de conforter la durabilité des formations les plus demandées et reconnues ». Elle préconise aussi de « développer une logique de spécialisation plus qu'une logique de rationalisation afin de créer davantage d'attractivité au niveau national et international », et de « renforcer la présence des nouvelles technologies de l'enseignement afin de répondre à la diversité de la demande de formation sur tous les territoires insulaires ».

Dans ses observations, Paul-Marie Romani, président de l'université de Corse, indique qu'il « tiendra compte de certaines recommandations de l'Aeres » relatives à la formation et à la vie universitaire. Mais il estime que sur les autres points, l'agence « produit une analyse globalement déconnectée de la trajectoire » de l'établissement. Paul-Marie Romani dénonce des « énoncés extrêmement réducteurs » et des « prismes idéologiques », « en particulier en matière de ressources humaines ». Le président est également « en désaccord » avec le regard porté par l'Aeres sur son organisation administrative et ses recommandations sur les relations avec la Collectivité territoriale de Corse.

Voici les principaux points de conclusion de ce rapport :

Gouvernance et pilotage. L'Aeres recommande à l'université de « rénover la gouvernance interne de l'établissement » sur trois points. Elle préconise de « redonner au CA son rôle central, en particulier lors de l'élaboration de la stratégie de l'établissement, avec l'appui de travaux de commissions ad hoc », et d'« améliorer la participation des personnalités extérieures, en ciblant l'ordre du jour des CA autour de questions spécifiques ». Deuxième piste : « favoriser les échanges entre services et structures internes ». L'université de Corse doit mieux « utiliser les données collectées et accroître le développement d'indicateurs conçus et acceptés dans la totalité des composantes et services de l'établissement ». L'Aeres salue à cet égard la présence d'un système d'information « construit à partir de logiciels de gestion pouvant dans l'avenir permettre de construire des indicateurs fiables », ainsi que d'un infocentre « avec une base de données unique ».

Enfin, l'Aeres estime que l'université doit « gagner en pertinence dans la discussion contractuelle interne, tant dans les conseils statutaires qu'entre la présidence et ses composantes ». A cet effet, l'établissement doit favoriser « une appropriation collective plus large des outils [de pilotage] » et développer « une politique de formation des élus et des personnels administratifs aux nouvelles exigences de gestion liées aux RCE ».

Relations avec la CTC. En Corse, l'État a transféré ses compétences en matière d'enseignement supérieur et de recherche à la Collectivité territoriale de Corse (CTC), ce qui fait d'elle un « partenaire incontournable » de l'université, rappelle l'Aeres. La CTC finance l'université « sur la base d'un modèle partagé de matrice de coûts », à hauteur de 10,1 millions d'euros en 2010, et lui octroie des financements spécifiques dans plusieurs domaines (pédagogie et recherche, ressources immobilières, ouverture à l'international...) pour un montant de sept millions d'euros sur la période du contrat tripartite université-CTC-État 2009-2012. L'Aeres recommande à l'université de Corse de « profiter de la renégociation de la convention tripartite » pour « définir des axes de développement mutuellement acceptés et préciser la répartition des objectifs et engagements réciproques ». De fait, des « désaccords » persistent entre les deux partenaires, notamment sur la place de la formation à la langue et à la culture corse, l'adéquation entre les formations et le marché du travail insulaire, l'articulation entre innovation et tissu industriel local ou l'équilibre entre recherche fondamentale et recherche appliquée.

Accompagnements des étudiants. L'Aeres relève « des améliorations notables dans l'accompagnement des étudiants » depuis 2008, mais la proportion de décrocheurs reste « trop forte », tant en début de cursus avec plus de 40 % d'abandons dans certaines filières, qu'en master. L'aide à la réussite, intégrée dans la plupart des maquettes, est néanmoins « inégalement mise en place selon les formations ». L'Aeres estime que le développement de passerelles entre les licences professionnelles de l'IUT et les formations de L2 « faciliterait les réorientations et diminuerait ainsi les taux d'échec dans les premières années ».

Recherche. L'université de Corse est un établissement « dynamique en recherche ». L'Aeres salue ses plates-formes technologiques, ses axes structurants et le soutien dont elle bénéficie de la part du CNRS et des administrations de tutelle, notamment en termes de postes et d'intégration dans des projets nationaux. Néanmoins, la recherche est « peu performante dans les appels d'offres compétitifs » et « peine à affirmer son ouverture aux personnes, aux équipes et aux thématiques extérieures au territoire ». Elle pâtit ainsi d'un « endorecrutement important constituant un obstacle au développement scientifique ». Par ailleurs, la politique de partenariats socio-économiques est « trop centrée sur les acteurs du territoire, ce qui limite les potentialités de valorisation de la recherche ».

L'Aeres recommande donc à l'établissement de poursuivre l'effort « important » réalisé depuis 2007 dans la structuration de sa recherche et d'en « démontrer l'efficacité » en « encourageant l'accroissement des publications dans des revues scientifiques à plus fort facteur d'impact ». L'agence d'évaluation lui conseille aussi d' « élaborer une politique de l'emploi scientifique ciblée sur des priorités scientifiques et pédagogiques affirmées, avec une volonté d'ouverture vers des scientifiques de niveau international ». Les recrutements locaux ne doivent « pas être privilégiés », insiste-t-elle.

International. L'Aeres déplore « des résultats limités » en matière de relations internationales, avec une mobilité sortante des étudiants, et entrante et sortante des enseignants-chercheurs, « trop faible ». « Une stratégie existe, mais les résultats obtenus sont encore décevants », écrit-elle. L'université gère pourtant 112 partenariats Erasmus et est engagée dans le PRES transfrontalier et le réseau Reti (réseau d'excellence des territoires insulaires), « mais sans qu'il soit possible de faire état de réalisations effectives en matière de formation ». En 2011-2012, elle a renforcé ses tests de français pour les étudiants. L'université souhaite aussi proposer un parcours d'excellence en langue anglaise et renforcer les cours en anglais dans les cursus. Mais selon le rapport, « la réalisation de ces projets avec les composantes est toutefois difficile ».

Quant aux enseignants-chercheurs, les résultats sont faibles en matière d'obtention de contrats européens et de soumission de projets aux programmes de recherche européens et internationaux. Pourtant, « l'université a de très nombreux partenaires internationaux et devrait entreprendre un travail d'analyse de toutes les actions menées afin de dégager des objectifs mieux définis, d'éliminer d'éventuelles redondances et de travailler plus efficacement avec certains partenaires clés ».

L'École Doctorale dans le rapport général d'évaluation de l'Université de Corse - Pasquale Paoli

Rapport septembre 2012

La stratégie en matière de recherche

III – Une école doctorale dynamisée (page 10)

L'École doctorale interdisciplinaire "Environnement et Société" (ED 377) dispose d'un budget de 100 k€ (dont 38 % consacrés aux jurys de thèse). En décembre 2011, le nombre de doctorants est de 180 (dont 26,1 % d'étrangers).

La CTC joue un rôle majeur en matière de financement des doctorants (33 contrats pris en charge sur 41 en 2011-2012).

Le pourcentage de doctorants "sans ressources connues" (25,9 %) est cependant toujours trop élevé.

En outre, le faible nombre de doctorants bénéficiaires de conventions industrielles de formation pour la recherche en entreprise (Cifre), à relier avec la nature du tissu industriel du territoire, a incité la CTC à mettre en place en 2009 un système de bourses, "Corse esprit d'entreprise" (C2E), allant du baccalauréat au post-doctorat afin d'inciter les jeunes diplômés à intégrer le monde de l'entreprise.

Les résultats obtenus par l'ED traduisent un renforcement des exigences vis-à-vis des doctorants tout en assurant une amélioration de leurs conditions d'encadrement : 30 thèses ont été soutenues en moyenne annuelle depuis 2009.

En décembre 2011, sur 31 thèses soutenues, 12 l'ont été en moins de 4 ans, 7 en 5-6 ans, 5 en 7-8 ans et 7 en 9-14 ans.

Un règlement intérieur a été adopté pour le fonctionnement de l'ED et une politique d'accompagnement de la mobilité des doctorants a été initiée. Un parcours d'initiation à la culture entrepreneuriale est organisé. Toutefois, et en dépit de ces dispositifs, la mobilité des doctorants corses reste faible, ce qui n'est pas sans risque en raison des caractéristiques du marché de l'emploi local et du faible nombre de postes d'EC. La mobilité devrait être d'autant plus favorisée que l'UCPP n'a pas vocation à être l'employeur des docteurs y ayant soutenu leur thèse.